

JUN 2 1977



NATIONS UNIES UN/SA COLLECTION

CONSEIL  
DE SECURITEDistr.  
GENERALE

S/11669/Add.39

1er juin 1977

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu dans  
le secteur Israël-Liban

Le Chef d'état-major de l'ONUST a soumis le rapport ci-après sur les événements survenus dans le secteur Israël-Liban pendant le mois de mars 1977 1/ :

1. Le niveau des activités terrestres et aériennes a été bas pendant la période considérée. Aucune activité navale n'a été observée.
2. Des membres des forces israéliennes ont continué d'occuper six positions situées du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice (LDA) près des poteaux-frontière 6 (CA 1680-2770) 2/, 11 (CA 1799-2788), 14 (CA 1838-2734), 18 (CA 1880-2740), 19 (CA 1907-2749) et 33 (CA 2004-2904).
3. Il y a eu trois cas de tirs effectués à travers la LDA et trois cas de violation de la LDA. Ces incidents ont été signalés comme suit :
  - a) Le PO Lab (CA 1643-2772), au sud du village de Labouna, a signalé deux cas de violation de la LDA par les forces israéliennes les 2 et 10 mai (pénétration maximum : respectivement 400 mètres et 200 mètres). En outre, un cas de violation de la LDA par des civils israéliens a été signalé le 20 mai (pénétration maximum : 300 mètres).
  - b) Le PO Mar (CA 1998-2921), au sud-est du village de Markaba, a signalé un tir d'armes automatiques le 20 mai et un tir d'artillerie le 23 mai, provenant dans les deux cas des forces israéliennes.

1/ Les observateurs de l'ONUST sont stationnés dans le secteur Israël-Liban du côté libanais de la ligne de démarcation de l'armistice, conformément au consensus adopté par les membres du Conseil de sécurité le 19 avril 1972, pour observer le cessez-le-feu entre Israël et le Liban demandé par le Conseil de sécurité. Le présent rapport du Chef d'état-major de l'ONUST concerne les faits nouveaux observés et signalés par les observateurs de l'ONUST dans ce contexte.

2/ CA : coordonnées approximatives.

c) Le PO Khiam (CA 2071-3025), au sud-est du village d'El Khiam, a signalé un tir d'artillerie par les forces israéliennes le 23 mai.

4. Trois survols ont été signalés durant la période considérée. Des survols par des avions à réaction des forces israéliennes ont été signalés les 6, 9 et 24 mai (un par jour).